

---

## Concours d'entrée en première année à l'ENS Paris-Saclay

### Charte des auditeurs libres

- Les épreuves orales des concours d'admission en première année sont publiques mais l'inscription préalable des auditeurs est obligatoire.
- Les candidats admissibles 2023, ne sont pas autorisés à assister à une épreuve orale d'un autre candidat.
- Afin de minimiser la perturbation de l'épreuve, le nombre maximum d'auditeurs pouvant assister à l'oral d'un candidat est plafonné en fonction des concours.
- Un auditeur voulant assister aux épreuves orales doit s'inscrire sur place au point rencontre en salle MU45 ou sur le lien se trouvant sur notre site internet (sous réserve de places disponibles).
- Afin de permettre au plus grand nombre d'assister à un oral, un auditeur ne pourra pas assister à plus de deux oraux de la même épreuve.
- Pour des raisons de sécurité, il ne sera pas autorisé d'assister à une épreuve de TP.
- Un auditeur devra se présenter à l'entrée de la salle muni de son billet web.
- Pas d'entrée et de sortie possible durant l'interrogation.
  
- Les auditeurs s'engagent à :
  - Ne pas perturber le fonctionnement de l'épreuve
  - Ne pas communiquer avec le candidat (avant, pendant et à l'issue de l'épreuve)
  - Ne pas prendre de notes au cours de l'oral
  - Ne pas réaliser d'enregistrement audio ou vidéo de l'épreuve
  - Eteindre leur téléphone portable
  
- Lien du billet web pour s'inscrire : **<https://www.billetweb.fr/oraux-des-concours-de-lens-paris-saclay-auditeurs-libres>**